



Renouvellement du bail en Residence de tourisme

Par **leparc78**, le **09/01/2015** à **17:54**

Mon bail bien a echeance dans 18 mois

L appartement est exploité par une société du groupe lagrange ayant connu des difficultés et n ayant pas payé un trimestre de loyer en 2013

Je voudrais maintenir ma rentabilité sur les années a venir ou au moins éviter une baisse de loyer de 30 à 50%

Dois je dénoncer le bail dans le préavis de rigueur et laisser l'exploitant solliciter le renouvellement ou laisser se mettre en place le renouvellement tacite ?

Comment maintenir ma rentabilité? Comment négocier?

Avez vous connu des cas similaires ?

Je précise que l exploitation de la residence est rentable

Merci à ceux qui me donneront des infos